

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSÈNE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et M43,

Le choix du mode de gestion des projets et programmes d'investissement en Autorisation de programme et Crédits de paiement permet de s'affranchir réglementairement du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement,
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégataire auprès du Conseil d'Agglomération afin de :

- fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- préciser de manière prévisionnelle la mobilisation des crédits de paiement ;
- approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Lors de ce Conseil d'Agglomération, il est proposé de réduire de 500 000 € les crédits de paiements 2025 de l'AP « Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire » afin d'abonder ceux de l'AP « Infrastructures cyclables du quotidien » de 500 000€ conformément à la décision de fongibilité de juillet 2025. Ces modifications ont permis d'abonder des crédits d'investissement sur un programme d'infrastructures ayant relevé des besoins urgents complémentaires sans bouleverser le montant initial de ces AP.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la répartition prévisionnelle des crédits de paiement ci-après

Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire 2023-2025 : AP n° 2023/2

		Montant AP initial	Montant AP révisé	Durée	Engagé au 31/12/2024	Mandaté au 31/12/2024	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
		(en € TTC)					2025	2026	2027
Répartition des CP au BS 2025	Transition énergétique	4 400 000	4 087 000	2023-2025	1 552 972	930 766	914 500	2 241 735	0
	Maintien en condition opérationnelle	2 200 000	2 513 000		1 294 831	957 082	1 555 300	618	0
		6 600 000	6 600 000		2 847 803	1 887 847	2 469 800	2 242 353	0
Répartition des CP à la décision fongibilité juillet 2025	Transition énergétique	4 400 000	4 087 000	2023-2025	1 552 972	930 766	734 500	2 421 735	0
	Maintien en condition opérationnelle	2 200 000	2 513 000		1 294 831	957 082	1 235 300	320 618	0
		6 600 000	6 600 000		2 847 803	1 887 847	1 969 800	2 742 353	0

Infrastructures cyclables du quotidien 2023-2026 : AP n° 2023/4

	Montant AP (en € TTC)	Durée	Engagé au 31/12/2024	Mandaté au 31/12/2024	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS			
					2025	2026	2027	Années ultérieures
Répartition des CP au BS 2025	29 400 000	2023-2029	897 823	390 006	1 022 000	6 389 000	6 993 000	14 605 994
Répartition des CP à la décision fongibilité juillet 2025	29 400 000	2023-2029	897 823	390 006	1 522 000	6 389 000	6 993 000	14 105 994

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président